

SAS 06MOTORS

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 1 000 €

27 Rue Barberis, 06300 Nice

RCS NICE 930 640 362

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le onze juin à dix heures, au siège social,

SIRAGUSA Adrien

Demeurant 149 Impasse des Serres, 06670 Saint Martin du Var

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 € composant le capital social de la Société SAS 06MOTORS.

Associé unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rémunération du Président ;

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir nommé aux fonctions de Président, à compter de la constitution de la société, soit le 09 juillet 2024, monsieur Adrien SIRAGUSA pour une durée indéterminée, décide que ce mandat social ne fera pas l'objet d'une rémunération et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

*

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Adrien SIRAGUSA
Associé unique